

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE CSOR – PV DE LA RÉUNION N°2025-03

13 septembre 2025
Talence, Maison Régionale des Sports

Présidence : Yoann Cabirol

Présents : Yoann Cabirol, Nadia Bali-Abdou, Patrick Bergeaud, Jean-Pierre Colle, Georges Couteau, Isidore Garcia, Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Christophe Soupe

Invitée : Laurie Hauet (salariée)

Excusés : Philippe Commere, Jean-Luc Dufau, Samuel Duval, Théo Gaboreau, Yves Vignau

Invités : Marilyn Georgel (référente BE) Michaël Bournazeix (Directeur sportif)

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (12h)

La réunion débute avec un point après la réunion avec Axel Vega pour le calendrier du Stadium Bordeaux-Lac. Il s'agit essentiellement de trouver un compromis entre les demandes des comités du Sud et le Comité 33.

POINT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA SALLE DE LIMOGES

- Formation Matsport qui a eu lieu ce samedi 13 septembre.
- Installation d'un panneau d'affichage.
- Organisation d'une compétition test la semaine du 15 au 21 septembre, suivie des compétitions du Comité 87 en novembre.
- Une solution doit être trouvée concernant les badges pour les accès aux vestiaires, au secrétariat et à la caméra.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

DEMANDE DE REPÊCHAGE LIGUE

Une demande de repêchage peut être formulée uniquement si l'athlète n'a pas eu la possibilité de participer aux compétitions ou à l'épreuve concernée.

En revanche, aucune demande ne sera acceptée si la seule justification est que l'athlète était proche de réaliser les minima.

Les demandes de repêchage doivent être effectuées exclusivement via la plateforme **HelloAsso**, afin de régler la caution de 10 €. Cette caution sera remboursée si l'athlète participe à la compétition.

Aucun remboursement et aucun repêchage ne sera effectué si la demande intervient alors que l'athlète n'a pas réalisé les minima ou en est proche.

Aucun frais supplémentaire n'est demandé en dehors de ces 10 €. La Ligue n'est pas responsable des dons ou des frais additionnels que vous pourriez sélectionner lors du paiement.

Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf demande de repêchage exceptionnelle, les athlètes devront avoir réalisés les minima Hors Zone.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai, les clubs devront contacter Laurie à l'adresse lanasport@athlelana.fr

DEMANDE DE REPÊCHAGE HORS LIGUE

Un droit de participation de 15 € est demandé à l'athlète, cette demande est à effectuer en ligne via la plateforme **HelloAsso**.



L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minima Hors Ligue. Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minima, celle-ci lui sera refusée et non remboursée.

Aucune demande hors délai ne sera acceptée. La rigueur est indispensable pour limiter le nombre élevé de sollicitations.

ABSENCE AUX COMPÉTITIONS

- Si un athlète se confirme et ne se présente pas à la compétition : le club recevra une pénalité de 20 € sauf si l'athlète présente un certificat médical dans les 8 jours qui suivent la compétition à l'adresse lanasport@athlelana.fr
- Si un athlète, confirmé le jour de la compétition, se blesse le jour J sur place et ne peut pas prendre part à ses épreuves, il devra en informer le directeur de compétition et devra fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent la compétition à l'adresse lanasport@athlelana.fr
- Si un athlète confirmé le jour de la compétition sur plusieurs épreuves ne se présente pas sur l'une d'entre elles, il sera considéré comme absent et devra donc justifier cette absence.

Après chaque compétition, l'état des non partants et des absents permettront de faire le bilan de ces athlètes. Les clubs en seront informés directement. Les clubs ou les athlètes auront 8 jours pour transmettre leur certificat médical auquel cas, une note de débit sera envoyée aux clubs.

UNE NOTE SERA RÉALISÉE À DESTINATION DES OFFICIELS LOGICA

- Les athlètes confirmés mais non présents devront être notés « non partant ».
- Un athlète qualifié en finale qui ne souhaite pas y participer doit prévenir l'officiel Logica. → À défaut, il sera noté non partant, devra justifier son absence par un certificat médical et ne pourra pas participer au reste de la compétition. S'il prévient l'officiel Logica, il pourra poursuivre la compétition s'il est engagé sur d'autres épreuves.
- Aucun engagement sur place.
- Dès la clôture des engagements, les engagés définitifs seront sur le site et le live, à partir de là on ne travaillera que sur le live, le site ne sera plus mis à jour.
- La compétition doit impérativement être clôturée le dimanche soir. Si des modifications sont à effectuer, elles devront être réalisées à partir du mardi suivant afin de permettre les exportations le lundi matin (Ligue et FFA).

MEETING RÉGIONAL EC ET MARCHE 13-14 DÉCEMBRE

- Ce meeting aura lieu uniquement sur Limoges.
- Les minimas de la zone Nord seront acceptés. Les minimas de la zone Sud auront une journée d'épreuves combinées le 10 janvier 2026, en même temps que les épreuves combinées masters.
- Les clubs devront respecter le quota de juges.

MEETING DE ZONE

- Une seule journée pour le Nord : samedi 17 janvier 2026.
- Deux journées pour le Sud : le programme par journée sera donné dans le livret et sur le site, pour les concours il y aura une performance plancher.
- Le poids sera organisé sur cette compétition en salle.
- Les modules d'engagement seront paramétrés sur le site de la Ligue, afin de limiter chaque club à sa zone.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX LANCERS LONGS HIVERNAUX

- Les appels à candidature ont été envoyés et les clubs auront jusqu'au 15 octobre pour se positionner sur l'organisation.
- Les championnats régionaux de poids auront lieu à ce moment-là, et non en salle.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX CJES EN SALLE

- La répartition des épreuves sera inscrite dans le livret et sur le site.
- Il n'y aura pas le poids sur cette compétition.

JURY

Afin d'éviter les problèmes de jurys comme rencontré l'année dernière :

- Mise en place d'un **jury de base** (E-Logica, chrono électrique, starter, juges-arbitres)
 - Les juges seront contactés en amont pour planifier leurs week-ends.
 - Priorité donnée aux juges proches du lieu de compétition, afin de limiter les déplacements.
 - La CSO désignera : délégué CSO, directeur de compétition et directeur de réunion.
-

GESTION DU MATÉRIEL

Discussion autour de la gestion du matériel au Stadium de Bordeaux-Lac.

La CSO souligne la nécessité de désigner des référents et d'organiser la logistique.

INTERCLUBS

- Voir en annexe la constitution des poules Interclubs N2. L'envoi des candidatures pour les organisations vont être envoyées et les clubs auront jusqu'au 15 octobre pour se porter candidat pour le dimanche 17 mai.
 - Un envoi sera fait à tous les clubs de la région pour ceux souhaitant s'engager au niveau régional, ils pourront également se porter candidats pour une organisation (samedi 16 mai ou dimanche 17 mai).
 - Il a été envisagé, qu'en fonction de la répartition des clubs, une compétition conjointe entre une poule régionale et une poule N2 soit possible.
 - Le 2000m steeple sera ajouté aux Interclubs.
-

POUR LA PROCHAINE CSO

- La prochaine CSO aura lieu le 20 octobre à 19h30. [\[Info post-réunion : réunion décalée au 27 octobre\]](#)
 - Un bilan sera fait sur les différents appels à candidature qui auront été envoyé fin septembre :
 - o Lieu pour les Championnats Régionaux de Lancers Longs
 - o Les buvettes pour le Stadium Bordeaux-Lac
 - o Les réponses concernant le jury de base pour les compétitions régionales hivernales.
 - o Les candidatures pour la composition des poules régionales, pour les lieux d'organisation N2 et Régionales.
 - Les appels à candidatures pour les lieux de compétitions estivales seront envoyés après cette CSO et seront actés mi-novembre.
-

Yoann Cabirol
Président CSOR